

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 19 décembre 2019

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance spéciale s'est tenue à l'Hôtel de ville, le jeudi 19 décembre, à compter de 18 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Jean Lévesque.

Est absente la conseillère Chantal Gadbois

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM.	Pierre Tougas	Bob Lussier
MME	Suzanne Lessard	Lucie Dagenais
		Marie-France Moquin

Madame Anne Pouleur, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

Conformément à l'article 156 du code municipal, les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été notifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 17 décembre 2019 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

SUJETS :

1. Adoption de l'avis de convocation
2. Adoption du budget 2020
3. Levée de la séance

RÉS 746-12-19 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D': Adopter l'avis de convocation tel que notifié par la directrice générale, secrétaire-trésorière le 17 décembre 2019.

ADOPTÉE

RÉS 747-12-19 ADOPTION DU BUDGET 2020

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais
Appuyé du conseiller Pierre Tougas
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte le budget couvrant l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 19 décembre 2019

RÉS 748-12-19 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais
Appuyé de la conseillère Marie-France Moquin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

Jean Lévesque
Maire

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

